

Les aménités des espaces ruraux ; un enjeu pour les politiques publiques, un enjeu pour la recherche

Dominique Cairol et Daniel Terrasson

Le terme « aménité » est un mot du langage commun qualifié par le dictionnaire de désuet et qui avait initialement trait à la qualité des relations entre des personnes. Diderot (Diderot et d'Alembert, 1775) en donne dans son encyclopédie rédigée au XVIII^{ème} siècle la définition suivante : « c'est dans le caractère, dans les mœurs ou le langage, une douceur accompagnée de politesse et de grâce. L'aménité prévient, elle attire, elle engage, elle fait souhaiter de vivre avec celui qui en est doué. Un peuple sauvage peut avoir de la douceur, mais l'aménité n'appartient qu'à un peuple civilisé... ». Au XIX^{ème} siècle, le sens est détourné pour qualifier également « l'agrément d'un lieu ». Chateaubriand notamment, évoque « les aménités des rivages » (cité par le Petit Robert). Le Littré souligne cette dualité en distinguant d'une part « l'agrément accompagné de douceur (aménité d'un lieu, de l'eau, de la température...) » et d'autre part, « la douceur accompagnée de grâce et de politesse ».

Enfin, dans les toutes dernières années, ce mot a trouvé un nouvel emploi dans la sphère politique en même temps que d'autres notions comme le développement durable, la multifonctionnalité... Ceci coïncide également avec la réintroduction dans les mêmes sphères de préoccupations relatives au patrimoine et au paysage, si bien que ces différents termes sont fréquemment associés. Nous nous proposons de rappeler brièvement le contenu des débats qui ont déjà eu lieu. Nous essayerons ensuite

de cerner les enjeux qui justifient l'introduction de cette notion dans le champ du politique. Nous verrons enfin comment la recherche interpellée sur ces enjeux peut les traduire en termes de programme scientifique.

L'émergence de la notion d'aménités

Le mot « aménité » est d'abord apparu dans les débats internationaux et le langage des élites technocratiques sous l'influence des économistes et de la pensée anglo-saxonne. Il reprend alors la double signification du mot anglais *amenity* qui qualifie non seulement l'agrément d'un lieu, mais aussi les équipements qui contribuent à celui-ci (cf. notamment guide Michelin). De nos jours, la notion d'aménité commence à être appropriée assez largement par les élites politiques. On retrouve ce mot dans les discours des ministres chargés de l'agriculture ou de l'environnement. Il commence même à avoir une existence réglementaire puisque dans les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR) mis en place en application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, il existe une carte « des paysages et aménités ».

Si l'usage du terme « aménité » se développe dans les sphères politiques et administratives, il faut bien reconnaître qu'il traduit des préoccupations assez floues et que cette notion est en général mobilisée sans être réellement définie.

Les contacts

Dominique Cairol et
Daniel Terrasson
Cemagref
Département Gestion
des Territoires
BP 44
92163 Antony cedex

Ceci n'est d'ailleurs pas exceptionnel dans le champ de l'environnement et il existe bien d'autres cas où la démarche scientifique suit le politique pour donner un contenu à une préoccupation. Actuellement seule l'OCDE a réellement cherché à explorer la question des aménités : elle y a consacré un groupe de travail, a publié quatre ouvrages (1994, 1996, 1999, 2000) pour tenter de définir le sens, cerner les enjeux, examiner comment les politiques publiques pouvaient agir. Ce groupe s'est notamment attaché à montrer qu'il ne s'agissait pas seulement d'un mot mais que sous ce vocable on pouvait regrouper un certain nombre d'actions concrètes de mise en valeur existant de par le monde et inspirées par des enjeux similaires. Il en a également souligné les principales caractéristiques en insistant notamment sur le fait que les aménités se distinguent de l'ordinaire : il n'y a aménités que pour des éléments reconnus comme précieux par au moins une partie de la société. Enfin il a montré que les politiques publiques pouvaient développer des instruments adaptés à un objectif de mise en valeur, même si ceux-ci soulèvent un certain nombre d'interrogations (affectation des droits de propriété, niveau optimal, zone de concernement...). Des bases solides de réflexion existent donc déjà. Il faut toutefois noter que ces travaux sont fortement marqués par une approche purement économique centrée sur le développement, ce qui pourrait s'avérer réducteur par rapport à la nature même du concernement sous jacent, et justifier un regard à partir d'autres champs disciplinaires.

Les définitions qui sont données à la notion d'aménités sont issues de l'économie. Pour de nombreux auteurs les aménités sont assimilées aux externalités positives associées à un territoire. L'OCDE les définit comme « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus » (OCDE, 1996). Nous pourrions tenter d'élargir ou de compléter ces définitions mais cet exercice, pour stimulant qu'il soit, nous conduirait dans un débat un peu vain sur les mots. Pour paraphraser Bernard Debarbieux (2001) se référant à Karl Popper pour discuter de l'intérêt pour la recherche de la notion de montagne, nous dirons que la pertinence de la notion d'aménités tient moins à la précision de sa définition qu'à la valeur des énoncés qu'elle rend possible. Nous ne donne-

rons donc pas de définition *a priori* des aménités mais nous chercherons à mettre en évidence la spécificité de la posture que ce terme pourrait nous inviter à adopter. Nous n'évoquerons ici que le cas des espaces ruraux qui ont pour l'essentiel justifié l'émergence de cette préoccupation et les travaux de l'OCDE. La réflexion mériterait néanmoins d'être étendue aux zones urbaines car nous pourrions faire l'hypothèse que si ces espaces sont différents, portent des activités différentes, c'est en mobilisant des notions comme aménité, sociabilité, lien civil, que ces spécificités pourraient être dépassées.

Quels enjeux pour les aménités des espaces ruraux ?

En revenant au sens commun de la notion d'aménités il apparaît que la mobilisation de cette notion à propos d'un espace conduit à s'intéresser à deux aspects :

- l'attrait de cet espace pour certains individus ou groupes sociaux ; ce qui fait que ceux-ci s'y sentent bien ou aient envie d'y venir en dehors de la simple satisfaction de besoins matériels ;
- la qualité des relations de l'homme au territoire qui peut également se traduire en termes de qualité des relations entre les hommes à propos du territoire.

Les enjeux portés par cette notion se retrouvent naturellement dans des problématiques globalisantes comme le développement durable ou la multifonctionnalité et il faut bien reconnaître qu'aucune n'est réellement autonome. En l'occurrence, une approche par les aménités est nécessairement plus partielle puisqu'elle considère ce qui fonde l'attractivité, au détriment d'autres questions comme la pollution, les risques, etc. Mais la principale distinction vient surtout du fait que les *fonctions* existent indépendamment *des besoins* de la société, alors qu'une approche en termes d'*aménités* conduit nécessairement à s'interroger sur la *satisfaction des attentes* et sur les relations entre les acteurs. Cette distinction n'est pas neutre car elle renvoie potentiellement à des conceptions différentes du développement durable comme Hervé Brédif et Pierre Boudinot (2001) l'ont montré dans le cas de la forêt : conception normative à priorité écologique ou environnementaliste d'une part, conception socio-centrée de

l'autre. Parler d'aménités c'est adopter la seconde posture et privilégier l'homme et la satisfaction de ses aspirations.

Ainsi, les enjeux du développement rural et ceux liés aux relations sociales constituent deux raisons principales pour s'intéresser aux aménités des espaces ruraux.

Les enjeux du développement rural

Il y a d'abord incontestablement un enjeu de développement pour les espaces ruraux qui a bien été identifié par l'OCDE mais aussi par les nombreux auteurs qui se sont penchés sur l'évolution des rapports ville/campagne ou sur la dynamique des territoires et de leur population (Brunet, 1994 ; Hervieu et Viard, 1996 ; Kayser, 1995...).

D'une part, la société est de plus en plus citadine, elle dispose de plus en plus de temps libre, à la fois par la réduction du temps de travail et par l'allongement de la durée de vie après la retraite. Certains individus projettent en conséquence une part de leurs attentes en terme de qualité de vie sur l'espace rural vu comme un espace de loisirs. « La campagne n'est plus le hors ville à arracher à sa culture ancestrale et archaïque, elle est un monument de la civilisation urbaine » (Hervieu, 2001). Les attentes portent autant sur la préservation d'un patrimoine ou de certains usages (promenade, récolte de champignons...) que sur le développement de nouvelles activités de plein air (VTT...). Or, les aménités constituent une perspective nouvelle de développement local pour les zones rurales, fragilisées par la perte du poids économique et social des activités traditionnelles de production agricoles et forestières. Le développement du tourisme rural, des emplois verts, sont maintenant des réalités. Un intérêt non négligeable de ces emplois est qu'ils ne sont pas délocalisables du fait que les aménités sont liées au territoire pris à la fois dans sa dimension matérielle et à travers les échanges qu'il suscite entre les gens qui y vivent et ceux qui y viennent.

D'autre part, les aménités peuvent constituer pour certains territoires un « avantage comparatif » qui justifie des décisions d'implantation résidentielles ou d'entreprises. C'est notamment ce qui peut expliquer la dynamique de certaines régions comme le littoral ou les Alpes. Il faut néanmoins souligner que les aménités ne

sont pas toujours un facteur de développement. Elles peuvent aussi contrarier le développement (opposition entre la valorisation des aménités et des modes de développement basés sur l'industrie lourde, certaines formes intensives de production agricole ou forestière). Elles peuvent enfin évoluer en relation avec le processus de développement : perte de certaines aménités avec la régression d'une activité industrielle (friches industrielles) ou agricole (perte du potentiel d'accueil, de l'attrait avec la déprise agricole).

Les enjeux en termes de relations sociales

Lorsque sont évoquées les relations entre les hommes à propos du territoire, les acteurs qui occupent physiquement ce territoire sont nécessairement impliqués. Or, les activités et les pratiques agricoles et forestières sont loin de toutes faire actuellement l'objet d'un consensus social.

De multiples auteurs ont montré combien l'agriculture était aujourd'hui contestée. Le rôle nourricier n'est plus vu comme une priorité auquel l'environnement doit être sacrifié. Les nuisances apportées par l'agriculture productiviste sont maintenant reconnues et leurs conséquences largement dénoncées : pollution des nappes aquifères par les nitrates, prolifération d'algues vertes sur les côtes bretonnes, dégradation des paysages, arasement des haies... La qualité même de la production est mise en cause que ce soit pour des questions de risque alimentaire (maladie de la vache folle, poulet à la dioxine...) ou de qualité gustative. Par ailleurs la réduction drastique du nombre d'agriculteurs a conduit à la fin de la société paysanne (Mendras, 1976). Or la société urbanisée n'accepte plus que son environnement soit sacrifié pour le seul profit d'une profession maintenant minoritaire. Elle revendique un droit de regard sur les pratiques des agriculteurs et des forestiers.

La forêt pose un peu les mêmes problèmes bien que le niveau d'intensification de la gestion soit incomparablement plus réduit : aucune conséquence externe majeure sur l'environnement comme c'est le cas pour l'agriculture ou l'exploitation de nombreuses ressources naturelles (Normandin, 1994). Par contre, elle fait l'objet d'attentes très fortes (Eizner, 1995) et les prin-

cipes mêmes d'une intervention humaine, voire l'exercice du droit de propriété sont parfois mis en cause au nom d'une revendication pour une nature vierge et libre d'accès.

Dans les deux cas, l'élaboration d'un nouveau contrat social a été posée au sein de chaque filière en termes de multifonctionnalité avec une certaine antériorité pour la forêt où a été mis en avant l'équilibre entre les trois fonctions économique, écologique et sociale. Pour l'agriculture s'ajoute des raisons purement économiques car la légitimité des politiques agricoles, dont le coût est considéré comme prohibitif par certains, est conditionnée par le rétablissement de ce contrat. Au plan stratégique les enjeux ne sont pas minces : ils recourent la justification au niveau international des aides apportées à l'agriculture en Europe. Dans la perspective de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), une aide directe au produit n'est plus admissible : tout l'argumentaire porte alors sur la conversion d'une aide au soutien des marchés en une aide au territoire, justifiée par la prise en compte des fonctions non marchandes. Ce serait malgré tout une erreur de ne considérer que la seule dimension économique de ce débat.

Outre son côté normatif, l'approche par la multifonctionnalité soulève néanmoins une difficulté car elle est construite sur des bases ambiguës (Perraud, 2002). Elle tente en effet dans le secteur agricole de mettre en balance la réduction des externalités négatives issues des attentes de la société et la valorisation d'externalités positives issues d'une offre de l'agriculture. Il y a donc une double détermination qui implique d'une part une politique de l'agriculture pour son développement et d'autre part une politique de demande de la société à l'agriculture. Ce qui paraît tout à fait intéressant dans la mobilisation de la notion d'aménités c'est qu'elle permet d'aborder la réflexion sur ce nouveau contrat entre l'agriculture (ou la forêt) et la société, en se fondant sur la recherche de contributions respectives positives. Jusqu'à présent, dans l'ensemble du dossier agri-environnemental et y compris dans le débat sur la sécurité alimentaire, l'agriculture est mise en demeure de réduire les nuisances qu'elle cause à des tiers : comment polluer moins ? Comment réduire l'impact sur la biodiversité ? Comment ne pas mettre en danger la santé publique ?

Comment arrêter de détruire les paysages ruraux ? Or, il est illusoire de croire qu'un contrat social pourra se restaurer entre deux groupes dont l'un d'entre eux est placé en position d'accusé. Tout au plus peut-on espérer un compromis fragile dans le temps. L'originalité de la notion d'aménité c'est qu'elle permet de renverser cette logique. Elle n'organise pas la recherche d'un compromis entre une offre de l'agriculture et une demande de la société ; elle part des attentes de la société pour examiner comment les acteurs impliqués peuvent contribuer à leur satisfaction. Un changement de raisonnement devient possible : on ne pense plus *impact* d'une activité sur des éléments qui lui seraient externes, mais on entre par les *objectifs* de cette activité et par les relations entre ses praticiens et les autres.

Par ailleurs la notion d'aménités présente l'intérêt de poser le débat en termes de territoires et non de filières. L'agriculture et la forêt sont certes des éléments importants dans les zones rurales mais il y a d'autres types d'espaces, d'autres acteurs concernés. D'autre part les relations entre les hommes à propos du territoire ne se résument pas à des questions d'agriculture ou de forêt surtout lorsqu'elles sont abordées de façon cloisonnée. Des enquêtes réalisées dans les monts d'Arrée et sur le plateau de Millevaches montrent que le principal enjeu pour la forêt est probablement celui de l'accès libre et équitable (Le Floch et Deuffic, 2001) plus que celui de la production ou du développement. Au-delà des questions de développement ce qui est en cause c'est l'intérêt de plus en plus marqué que les citoyens portent à la campagne (Jollivet, 1997).

D'une façon générale la problématique des aménités est porteuse de deux tensions fondamentales : d'une part la contradiction inhérente à la gestion d'un bien public attaché à un foncier privé (ou géré par des acteurs pour une finalité productive spécifique) ; d'autre part les relations ville/campagne (en ayant conscience du caractère caricatural de cette formulation). Des conflits d'intérêt ou de légitimité sont donc potentiellement sous jacents. Ils concernent en particulier l'usage de l'espace, les relations urbains/ruraux, mais aussi les ruraux entre eux. Sur un plan très pragmatique se pose notamment la question de savoir qui doit payer et comment sont organisés les transferts finan-

ciers. Ces deux tensions peuvent également se retrouver derrière d'autres enjeux comme la biodiversité par exemple, mais de façon plus accessoire. C'est une des spécificités des aménités associés aux espaces ruraux.

La question qui se pose alors est celle de l'opportunité de baser un programme de recherche sur cette notion.

D'un enjeu politique vers un enjeu de recherche

Trois remarques liminaires s'imposent. Tout d'abord, il faut souligner qu'à l'instar du paysage (Bertrand, 1978) il ne faudrait pas vouloir faire des aménités un objet de recherche. Ce n'est pas non plus un concept, c'est un thème, ou un « sujet de recherche », autour duquel des questions de recherche peuvent être formulées de façon originale en raison des enjeux sous jacents.

Le second constat est que ces questions peuvent tout autant émaner d'une interrogation sur la gestion durable ou la multifonctionnalité : ce qui change par contre c'est la posture, à la fois parce que la problématique des aménités nous amène à sortir de l'agricolo-agricole ou du foresto-forestier et parce qu'elle *oblige à partir de besoins à satisfaire*.

Enfin, l'état de la réflexion sur les aménités est encore assez partiel et il serait présomptueux de vouloir en cerner tout le potentiel. Tout au plus peut-on évoquer des pistes de recherche, identifier des difficultés et des points de blocage.

S'interroger sur les aménités c'est mettre en avant des questions de relations sociales, de développement et d'espace. Pour ce qui concerne les espaces ruraux, cela revient à soulever quatre niveaux de questionnement :

- les attentes de la société et leurs évolutions ;
- les conditions dans lesquelles les aménités peuvent aider à reconstruire le contrat social entre les agriculteurs ou les forestiers et la société, ainsi que les implications à différents niveaux (métiers, transformation du système d'exploitation pensé en termes d'intégration et non d'impact sur des facteurs externes, intégration sociale...) ;
- les conditions dans lesquelles les aménités peuvent devenir facteur de développement des territoires ruraux ;

- les politiques publiques susceptibles de stimuler un mode développement fondé sur la satisfaction de ces attentes et d'organiser les transferts financiers nécessaires.

Jusqu'à présent la problématique des aménités n'a guère été explorée que dans le champ de l'économie de l'environnement (cf. dans ce numéro Rambolinaza T.). Dans cette discipline, les aménités ont effectivement introduit de nouveaux questionnements en faisant basculer la finalité de la prise en compte d'un préjudice environnemental à la valorisation d'un atout. Plusieurs difficultés limitent la portée des travaux sur l'évaluation. Certaines sont d'ordres thématique et théorique (par exemple le paysage), d'autres sont d'ordre théorique. Pour un actif environnemental pour lequel il existe un usage, les agents économiques expriment cette demande par un consentement à payer. La valeur de ce bien est reliée à son usage. Mais lorsque l'on s'intéresse à un usage futur la présence d'incertitude sur ce que seront ces usages pose problème. De même l'existence d'irréversibilité peut obérer des usages futurs. On constate donc qu'incertitude et irréversibilité vont affecter la valeur de ce bien (Faucheux S., Noël J.-F., 1995). Par ailleurs on approche uniquement un changement d'état mais jamais la valeur du bien en tant que telle.

Mais les questions identifiées ci-dessus ne sauraient être formulées dans le registre de cette seule discipline. Elles impliquent une approche pluridisciplinaire qui mobilise tant les sciences humaines et sociales (sociologie, sciences de gestion, géographie, sciences politiques...) que des disciplines techniques comme l'agronomie ou les sciences forestières. Le principal enjeu scientifique paraît devoir se situer dans l'introduction d'une *dimension spatiale couplée avec une dimension sociale* dans les approches de disciplines qui y sont peu préparées.

Dans le cas de l'agronomie par exemple, la problématique des aménités conduit à s'intéresser aux sollicitations qui s'expriment en matière de gestion de l'espace ou d'environnement en zone rurale. L'entretien de l'espace peut ainsi être considéré comme une activité source d'aménité pour la société ou comme une fonction attendue de la part des agriculteurs (MacDonald *et al.*, 2000). Il est donc indispensable de s'intéresser aux conditions d'un développement durable des exploitations

agricoles (viables, vivables et respectant l'environnement). Nous cherchons à comprendre et révéler les logiques d'utilisation de l'espace par les agriculteurs et en particulier à identifier quels sont les déterminants de la répartition des usages et des pratiques agricoles sur l'espace. Différents auteurs ont cherché à rendre compte des pratiques d'utilisation de l'espace, par exemple, en systèmes d'élevage herbivore et à les raccorder au fonctionnement de l'exploitation (cf. Dobremez L. *et al.* dans ce numéro) mais peu se sont intéressés à cette question dans une perspective de production d'aménités. Il apparaît comme un préalable indispensable pour analyser la faisabilité et les conséquences possibles d'un changement de pratiques, les aménités environnementales étant généralement localisées. En effet, de la nature et de la répartition spatiale des pratiques (usages) agricoles (et de leurs déterminants) ayant un impact sur certains attributs (localisés) de l'espace, dépendront les impacts favorables ou défavorables aux attentes d'aménités sur cet espace. Une part de l'originalité porte aussi sur l'échelle de travail qui est préférentiellement celle du tissu d'exploitations présent sur un territoire (échelle de type « méso » : bassin versant, vallée, canton...).

Les exemples pourraient être multipliés et nous renvoyons aux différents textes qui suivent, et qui illustreront de façon plus concrète l'apport possible de différentes disciplines. Un autre point qui mérite d'être souligné c'est l'importance *des dynamiques et des processus*. Le facteur temps a déjà été évoqué à propos du questionnement économique, il pourrait l'être pour ce qui concerne l'évolution des attentes sociales. Si nous prenons maintenant la problématique des facteurs de développement des territoires ruraux il faut noter que ce ne sont pas tant les ressources et objets environnementaux (ou attributs), construits ou « naturels », qui nous intéressent, mais les processus d'intégration de ces attributs dans les dynamiques de développement régional et territorial. En effet, nous nous intéresserons à l'usage qui est fait de ces attributs (et de leur valeur d'usage), à la construction de l'offre, au rapport à l'objet et à sa construction territoriale. Ces attributs peuvent être considérés comme des aménités dans certaines dynamiques de développement, pas dans d'autres ; ils peuvent être envisagés comme des contraintes à certaines périodes.

C'est au travers de cette dialectique que nous nous préoccupons des enjeux que ces processus d'intégration représentent pour le développement régional et territorial. Les questions de recherche s'organisent alors autour de la dynamique du rapport de concurrence entre territoire, du construit économique, social, politique de territoires spatialement situés et ancrés dans une histoire longue, des conditions d'émergence de l'offre d'aménités.

Conclusions

Il est intéressant de noter que le croisement des enjeux identifiés ci-dessus peut être resitué dans l'évolution de la manière de voir les questions de gestion de l'espace ou de politique du développement rural. Sur certains points elle peut d'ailleurs être un point d'entrée pour analyser la cohérence entre les différentes politiques mises en œuvre dans l'espace rural.

Resituer la gestion de l'espace dans une perspective élargie

Poussés par la nécessité, sans doute contraints par l'opinion, les pouvoirs publics ont essayé depuis longtemps d'intervenir sur l'espace. L'intervention institutionnelle a été marquée par la succession de quatre figures sans qu'il y ait substitution des premières par les suivantes (Véron et Roque, 1997). La plus ancienne de ces figures est la protection. Le principe consiste à isoler un espace et à lui appliquer un régime spécifique de limitation d'usage afin de le soustraire aux acteurs économiques. L'aménagement est la seconde figure d'action institutionnelle. Comme la protection, l'aménagement vise directement l'espace mais, cette fois-ci, comme moyen destiné à intervenir sur les acteurs économiques, avec une perspective d'organisation, afin de faciliter l'exercice des activités ou leur répartition sur le territoire. La troisième figure, celle du développement, ne touche que de loin l'espace et ses propriétés environnementales ou sociales. L'objectif premier des politiques de développement régional et local est d'encadrer ou de soutenir les activités et c'est par excellence le domaine de l'intervention économique : taxes, droits à construire, à produire, à polluer ou à recevoir des aides. Enfin, la dernière figure, celle de la gestion, a connu un essor récent. Prolongeant la figure du développement, elle consiste à

intervenir volontairement sur l'espace, dans une perspective de valorisation de ses propriétés, en passant délibérément par les acteurs économiques afin de connecter le développement des activités avec une mise en valeur durable. Elle a pour objectif de retisser les liens entre les acteurs du développement et leur espace d'implantation, et d'introduire des pré-occupations de long terme.

Nous noterons que cette typologie traduit un glissement progressif depuis une conception très centralisatrice vers une conception qui peut être qualifiée de « *bottom up* » où l'action publique aux échelles supérieures accompagne l'initiative locale. La prise en compte des aménités s'inscrit bien dans la dernière figure mais en élargissant la zone de « concernement » des acteurs. D'autre part, elle ne réduit pas leurs attentes à de seuls aspects économiques. Dans cette mesure, elle enrichit la nature du lien entre les acteurs et les espaces.

Cohérence des politiques, durabilité et multifonctionnalité

Au niveau de l'espace rural plusieurs grandes politiques sont mises en œuvre dont celles de l'agriculture, de la forêt, du développement rural et de l'environnement. Ces politiques peuvent être fondées sur des visions très variées des relations entre l'espace et la société. Berriet-Sollicet et Daucé (2002) ont défini les différentes conceptions du développement rural qui sont apparues successivement en se combinant parfois :

- un développement agricole élargi ;
- un développement local intégré ;
- une composante du développement régional et dans ce cas on met en avant les relations villes campagne ;
- le développement durable d'un espace naturel, lieu de préservation pour satisfaire les besoins de la société.

La notion d'aménités invite à se positionner préférentiellement à la fois sur la figure de la gestion et sur une conception du développement qui privilégie la satisfaction des besoins. Elle nous rapproche des considérations sur l'espace qui étaient déjà formulées par le géographe J. Brunhes en 1934 : « L'espace, c'est à dire la surface non seulement occupée, mais

occupable est un bien qui est la base indiscutable de toute grande cité matérielle » (page 907)... mais cet espace « ne tire sa primordiale valeur que de ses connexions avec la vie » (page 282).

Progressivement, sont apparus depuis la fin des années quatre-vingt, des concepts de durabilité, de multifonctionnalité, ce qui a conduit à faire évoluer les approches vers une problématique de gestion visant des objectifs négociés entre acteurs. La question des aménités intervient dans ce contexte pour éclairer un aspect particulier de ces objectifs très généraux : comment prendre en compte les objets matériels ou immatériels qui génèrent une appréciation positive de nos territoires ? L'intérêt de la notion d'aménités c'est qu'elle invite à poser la question de l'articulation des relations entre personnes et des relations entre personnes et espaces. Ce changement s'accompagne d'une extension du champ d'application des politiques environnementales avec un glissement du remarquable vers l'ordinaire. Ceci s'observe tout particulièrement dans les politiques des sites et du paysage.

Une recherche à construire

La notion d'aménité peut-elle devenir le point de rencontre autour duquel il serait possible de construire un programme de recherche autonome, fécond et original ? C'est une question qui mérite d'être posée alors que l'interrogation n'émane pas *a priori* d'une réflexion scientifique mais du champ politique. Nous pensons que c'est bien le cas, à la fois parce qu'il y a un enjeu scientifique propre au croisement des dimensions spatiale et sociale, mais aussi parce que cette notion permet d'aborder le *rapport entre la satisfaction des attentes et l'espace*. Ce programme, organisé autour d'objectifs sociétaux, doit se co-construire dans une double dialectique d'apprentissage avec les secteurs disciplinaires d'un côté, avec les acteurs et les chantiers de l'autre. Les travaux conduits à ce jour sont cependant encore très fragmentaires et les pistes préliminaires avancées devront être validées ultérieurement. Il semble néanmoins que nous puissions émettre l'hypothèse que les aménités peuvent probablement aider à rapprocher certaines problématiques de l'espace rural avec celles de l'espace urbain.

Parmi les difficultés que nous pouvons dès à présent entrevoir, nous citerons deux points.

D'abord il faut remarquer que le triplet espace-territoire-paysage est présent de façon plus ou moins explicite dans toutes les approches. De plus les disciplines n'accordent pas toutes ni le même sens ni la même importance à ces mots. Il semble donc qu'un enjeu pour l'interdisciplinarité soit d'organiser un dialogue cohérent autour de ces trois notions.

En second lieu, il ne faut pas sous-estimer le fait que, dans les espaces ruraux, cette problématique conduit à étudier des phénomènes peu

spectaculaires et dont l'évolution est relativement lente. C'est toute la question de « l'ordinaire », dont l'approche soulève des difficultés méthodologiques indéniables, déjà bien identifiées, par exemple, par les économistes qui se sont intéressés au paysage. Cette affirmation peut sembler contradictoire avec les réflexions de l'OCDE qui oppose aménités et ordinaire. Elle paraît cependant cohérente avec l'évolution actuelle des préoccupations scientifiques et réglementaires dans le champ du paysage (Luginbühl, 1989 ; Ribart, 1998). □

Résumé

Le terme aménités, mot désuet du langage commun, apparaît dans le champ politique dans un contexte où plusieurs notions floues émergent et se recoupent : multifonctionnalité, développement durable. Un groupe de travail de l'OCDE a cherché à donner un contenu à cette notion mais en restant dans une pensée dominée par l'économie et des préoccupations de développement. Les auteurs montrent que, si cette dimension est importante, la notion d'aménité peut porter d'autres enjeux dans les espaces ruraux. Les aménités conduisent à s'interroger sur les relations entre les hommes à propos du territoire en mettant l'accent sur la qualité de cette relation. Elles constituent un des éléments autour duquel peut se discuter l'élaboration d'un nouveau contrat entre l'agriculture, la forêt et la société en sortant du registre étroit des filières. En termes de programme de recherche, les questions soulevées par les aménités rejoignent les problématiques du développement durable ou de la multifonctionnalité. Elles invitent par contre à adopter une posture résolument différente qui privilégie la satisfaction des attentes, et à croiser dans les questionnements une dimension spatiale avec une dimension sociale ce qui est relativement original pour nombre de disciplines. La réflexion scientifique sur ce thème en est encore à ses débuts. Parmi les défis à relever la question de « l'ordinaire » est probablement une des plus complexes.

Abstract

The French outdated word « aménité » recently appeared in policy debate, at the same time as several other vague concepts such as multifunctionality, sustainability... An OECD working group has tried to make this concept more consistent, but its conclusions were dominated by economical views and development objectives. The authors show that these dimensions are obviously important but that amenities can support other stakes in rural areas. This notion leads to question the links between people towards a territory, and in particular, the quality of their relationships. Amenities can be one of the key points for a future contract between agriculture, forest and society.

In terms of research amenities are arising a number of questions which can also be considered under the umbrella of other problematic such as sustainable development or multifunctionality. Nevertheless, amenities imply a specific viewpoint: the satisfaction of social needs is at start of the problematic which leads to cross spatial and social dimensions. At present, scientific works in this field are at the beginning. One of the main difficulties will be to address the question of ordinary places.

Bibliographie

- BERRIET-SOLLIEC M., DAUCÉ P., 2002 – Développement Rural : quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires ? *Demeter*, 2002, pp.123-193.
- BERTRAND G., 1978 – Le paysage entre la Nature et la Société. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 49, fasc.2, pp. 239-258.
- BREDIF H., BOUDINOT P., 2001 – *Quelles forêts pour demain ? Eléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable*, Paris, éditions L'Harmattan, 252 p.
- BRUNET R., 1994 – *La France un territoire à ménager*, Paris, éditions n° 1, 328 p.
- BRUNHES J., 1934 – *La géographie humaine*, Paris, éditions Félix Alcan, 987 p.
- DIDEROT D., ALEMBERT (D'), 1775 – *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences*. Tome II, Genève, Pellet Imprimeur, 823 p.
- DEBARBIEUX B., 2001 – Enjeux et méthodes du séminaire international de recherche sur la montagne, in *La montagne : un objet de recherche ? Revue de géographie alpine*, Tome 89, n° 2, pp. 7-19.
- EIZNER N., 1995 – La forêt, archétype de la nature, in *La forêt, les savoirs et le citoyen*, éditions ANCR, pp 17-20.
- FAUCHEUX S., NOËL J.-F., 1995 – *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin Ed., 370 p.
- HERVIEU B., VIARD J., 1996 – *Au bonheur des campagnes*, La Tour d'Aigues, éditions de l'aube, 156 p.
- HERVIEU B., VIARD J., 2001 – *L'archipel paysan, la fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, éditions de l'aube, 123 p.
- JOLLIVET M., 1997 – Des campagnes paysannes au rural « vert » : naissance d'une ruralité post-industrielle, in *Pour une science sociale à travers champs*, Paris, éditions Argument, 2001, pp.108-138.
- KAYSER B., 1995 – *Ils ont choisi la campagne*, La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 206 p.
- LE FLOCH S., DEUFFIC P., 2001 – Social relationships to forest as an indication of present issues regarding rural areas. Colloque *The changing role of forestry in Europe ; between urbanisation and rural development*, Wageningen, 11-14 nov. 2001.
- LITTRÉ E., 1967 – *Dictionnaire de la langue française*. Paris, Éditions Gallimard, Hachette, Tome I, 1541 p.
- LUGINBÜHL Y., 1989 – Paysage élitaire et paysages ordinaires, in *Ethnologie française*, XIX, 3, p. 227-238.
- MACDONALD D., CRABTREE J.-R., WIESINGER G., DAX T., STAMOU N., FLEURY PH., GUTIERREZ LAZPITA J., GIBON A., 2000 – Agricultural abandonment in mountain areas of Europe: environmental consequences and policy response, *Journal of Environmental Management*, 59, pp. 47-69.
- MENDRAS H., 1976 – *Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, éditions Armand Colin.
- NORMANDIN D., 1994 – Utilités de la forêt autres que la production de matière première : problématique économique, in *Agriculteurs, agriculture et forêts*, éditions Cemagref, pp. 59-72.

OCDE, 1994 – *La contribution des aménités au développement rural*- publication OCDE.

OCDE, 1996 – *Les aménités pour le développement rural*, publication OCDE.

OCDE, 1999 – *Cultiver les aménités rurales ; une perspective de développement économique*, publications OCDE, 114 p.

OCDE, 2000 – *Valuing rural amenities*, publication OCDE, 180 p.

PERRAUD D., 2002 – Quelques conditions d'analyse de la multifonctionnalité agricole, Colloque SFER, *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris 21-22 mars 2002.

RIBART F., 1998 – Dualité du régime juridique des paysages. Mémoire univ. Paris II, 69 p.

VÉRON F., ROQUE O., 1997 – La gestion de l'espace : un lieu de dialogue entre Environnement et Société, *Revue de Géographie Alpine*, n° 3, pp. 61-71.